

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-34 du 7 Février 1983

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances, pour compter du
7 février 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

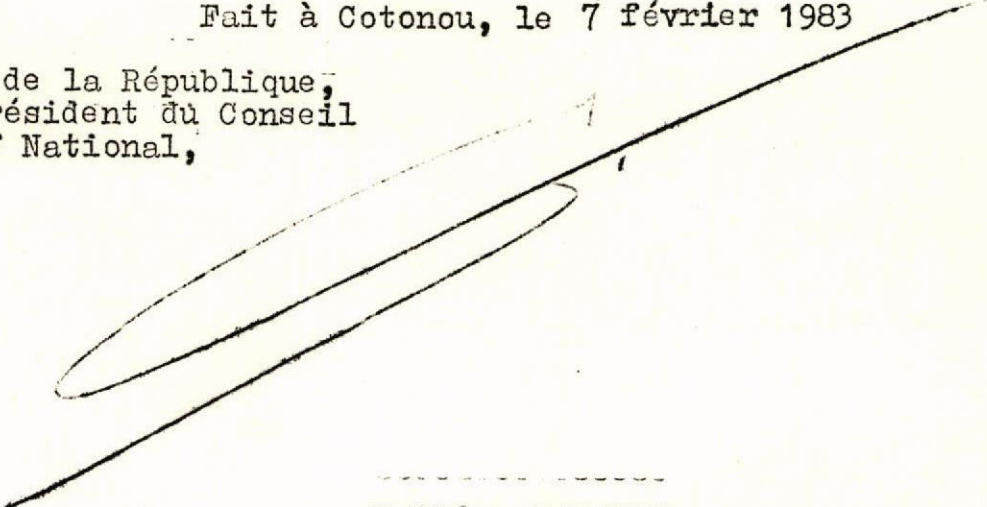
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 7 février 1983, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique assurera l'intérim du Ministre des Finances pendant
l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 7 février 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 CPC 2 BCP 1 PPC 2
MF-MESRS 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 Préfets 6 JORPB 1.-